

française
fédération.

A. Joly rappelle le 200^{ème} anniversaire du Consistoire de Paris, le 11 octobre 2008.

A. Lazérus rappelle qu'il faudra acquérir du matériel d'enregistrement pour nos prochains synodes, conformément aux dispositions prises.

21. Adoption des vœux

Vœu n° 1

Le Synode général de l'EELF, réuni les 24 et 25 mai 2008, en l'église de l'Ascension, à Paris, soutient la déclaration du Conseil d'Eglises Chrétiennes en France du 14 mai 2008 sur les migrations, dans la perspective de la présidence future par la France de l'Union européenne.

Il exprime en effet sa préoccupation et son désaccord quant au traitement réservé en France et dans d'autres pays de l'Union aux personnes « sans papiers » (expulsions brutales de familles, placements en rétention de personnes vulnérables, notamment d'enfants).

Par la voix de son Synode, l'EELF, en tant que communauté chrétienne, réaffirme ainsi que « le droit d'asile est non seulement un droit fondamental mais aussi un devoir d'accueil et d'hospitalité ».

Avant le vote, des questions sont exprimées pour souligner combien cette question est délicate et ambiguë. Des craintes sont exprimées que ce vœu puisse être perçu comme une contestation de la politique du gouvernement, ce qui est formellement démenti.

Adopté par 29 voix.